

 <p>BADMINTON MOSELLE</p>	<p>Comité Départemental de Badminton De Moselle Maison des Sports 1 place de la bibliothèque 57000 METZ</p>	<p>Identifiant : Règlement CJ57 2023-2024</p>	<p>PAGE N° 1</p>
--	--	--	-----------------------------

REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES

SOMMAIRE

1. OBJET	<i>Page 2</i>
2. DOMAINE D'APPLICATION	<i>Page 2</i>
3. REFERENCES	<i>Page 2</i>
4. DEFINITIONS	<i>Page 2</i>
5. LISTE DES ANNEXES	<i>Page 3</i>
6. DESCRIPTION DETAILLEE	<i>Page 2</i>
<i>ART. 1 PARTICIPATION</i>	<i>Page 3</i>
<i>ART. 2 INSCRIPTIONS</i>	<i>Page 3</i>
<i>ART. 3 TABLEAUX</i>	<i>Page 4</i>
<i>ART. 4 CONFECTION DES POULES</i>	<i>Page 4</i>
<i>ART. 5 CLASSEMENTS</i>	<i>Page 6</i>
<i>ART. 6 CONVOCATIONS</i>	<i>Page 7</i>
<i>ART. 7 FORFAITS</i>	<i>Page 7</i>
<i>ART. 8 AUTORITE</i>	<i>Page 7</i>
<i>ART. 9 TENUE</i>	<i>Page 8</i>
<i>ART. 10 SCORER</i>	<i>Page 8</i>
<i>ART. 11 RECIDIVES</i>	<i>Page 8</i>
<i>ART. 12 QUALIFICATION POUR LES FINALES DEPARTEMENTALES</i>	<i>Page 9</i>
ANNEXE COVID	<i>Page 10</i>

 <p>BADMINTON MOSELLE</p>	<p>Comité Départemental de Badminton De Moselle Maison des Sports 1 place de la bibliothèque 57000 METZ</p>	<p>Identifiant : Règlement CJ57 2023-2024</p>	<p>PAGE N° 2</p>
--	--	--	-----------------------------

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doit se dérouler le Circuit jeunes dans les différents comités départementaux de la ligue Grand Est de Badminton.

Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification aux finales départementales.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Guide du Badminton : Principes sportifs.

Guide du Badminton : Règlement Général des Compétitions.

Guide du Badminton : Tenues vestimentaires et publicités.

Guide du Badminton : Statut des joueurs.

4. DEFINITIONS

CJ : Circuit Jeune.

CODEP : Comité Départemental.

CDJ : Commission Départementale Jeunes.

CRA : Commission Régionale d'Arbitrage de la région Grand-Est.

CRJ : Commission Régionale Jeunes.

ICD : Le Championnat Interclubs Départemental.

ICR : Le Championnat Interclubs de la région Grand-Est.

ICN : Le Championnat Interclubs national.

InterCodep : Championnat Grand Est des Comités Départementaux JEUNES de Badminton.

LGEBaD : Ligue Grand Est de Badminton

TIJ : Trophées Interrégionaux Jeunes.

TNJ : Trophées Nationaux Jeunes.

RGC : Règlement Général des Compétitions

5. LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Règles particulières du CODEP 57

6. DESCRIPTION DETAILLEE

Organisation détaillée :

Le Circuit Jeunes est une compétition officielle régie par le LGEBaD qui, à l'issue de plusieurs étapes, attribue des titres départementaux aux vainqueurs des finales de simple pour les catégories MiniBaD, de simple et de double dans les catégories poussins, benjamins, minimes et cadets.

La compétition se déroule en 2 phases :

 <p>BADMINTON MOSELLE</p>	<p>Comité Départemental de Badminton De Moselle Maison des Sports 1 place de la bibliothèque 57000 METZ</p>	<p>Identifiant : Règlement CJ57 2023-2024</p>	<p>PAGE N° 3</p>
--	--	--	-----------------------------

1. Pour toutes les catégories hors MiniBaD, une phase dite de classement qui se déroule sur 6 week-ends et qui comporte 4 étapes de « simple » et 2 étapes de « double ». Pour le MiniBaD, 6 étapes de simple seront organisées.
2. Une phase de finales départementales qui regroupe dans chaque CODEP et dans chaque catégorie les X premiers joueurs du classement à l'issue des étapes de simple. Le nombre de joueurs qualifiés est défini dans l'Article 16 du présent règlement.

Article 1 : PARTICIPATION

Le Circuit jeunes est une compétition officielle de niveau « Promotion ».

Pour rappel, au sein de la LGEBaD, les compétitions jeunes sont réparties en 4 niveaux :

- **PROMOTION** : Promoclub et CJ.
- **HONNEUR** : TIJ, Championnats départementaux jeunes, Interclubs jeunes départementaux, InterCodep.
- **EXCELLENCE** : Top Elite Régional, Championnat Grand Est jeunes, Interclubs jeunes régional.
- **ELITE** : TNJ, Championnat de France jeunes.

Le Circuit jeunes est ouvert aux jeunes joueurs de la LGEBaD licenciés à la FFBaD.

Sont exclus de la compétition :

- Tout jeune faisant parti d'un Pôle Espoir.
- Tout jeune faisant parti d'un Pôle France.
- Tout jeune évoluant dans une compétition de niveau « Elite ».
- Tout jeune évoluant dans une compétition de niveau « Excellence » sauf si le jeune est inscrit dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne au CJ.
- Tout jeune participant à l'ICN.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Les responsables jeunes de chaque club devront inscrire leurs joueurs par l'intermédiaire du portail <http://www.badnet.org> via le compte badnet du club.

Le logiciel badnet sera utilisé lors de chaque journée pour la confection des tableaux et la diffusion des classements.

Seuls les joueurs, possédant une licence en règle auprès de la FFBaD le jour de l'inscription, pourront être inscrits.

Un joueur devra être inscrit au plus tard à la date inscrite sur l'invitation envoyée aux clubs en début de saison. Cette inscription se fera via Badnet.

Seul le responsable de la CDJ57 pourra accepter un délai plus court sur justification pertinente du club.

Un joueur pourra être inscrit dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, mais jamais l'inverse. La catégorie d'inscription peut, en revanche, être différente en simple et en double. Mais ce choix sera définitif pour le restant du circuit jeune.

	<p align="center">Comité Départemental de Badminton De Moselle Maison des Sports 1 place de la bibliothèque 57000 METZ</p>	<p align="center">Identifiant : Règlement CJ57 2023-2024</p>	<p align="center">PAGE N° 4</p>
---	---	---	--

Ex : Un joueur poussin pourra s'inscrire en simple benjamin et en double poussin

Il est possible d'inscrire un joueur en cours de saison sans qu'il ait participé aux étapes précédentes. Il commence alors avec « 0 point » au classement.

Des joueurs sans partenaire peuvent être inscrits en « recherche partenaire » et un tirage au sort une fois les inscriptions closes associera ces joueurs selon leurs catégories.

L'inscription d'un joueur sera validée définitivement une fois les frais d'inscriptions payés auprès du CODEP dont il dépend.

Les frais d'inscriptions par joueur et par tableau seront de 6€

Article 3 : TABLEAUX

La compétition comprend 19 tableaux :

	SH	SD	DH	DD	MX
Cadets	X	X	X	X	X
Minimes	X	X	X	X	X
Benjamins	X	X	X	X	X
Poussins	X	X	Transgenre		
Minibad	Transgenre				

Les catégories d'âge sont celles définies par la FFBaD (Guide du Badminton – Statuts des joueurs).

Il faut un minimum de 3 joueurs/paires par tableau pour que le tableau soit joué.

Article 4 : CONFECTION DES POULES

En dehors des finales, chaque étape se déroule en poules de 3 joueurs/paires en général, parfois de 4 selon le nombre de joueurs inscrits dans chaque catégorie (exceptionnellement 5 dans le cas d'une poule unique).

Les poules sont confectionnées à partir du classement individuel (CPPH) des joueurs et du classement de l'étape précédente.

	<p align="center">Comité Départemental de Badminton De Moselle Maison des Sports 1 place de la bibliothèque 57000 METZ</p>	<p align="center">Identifiant : Règlement CJ57 2023-2024</p>	<p align="center">PAGE N° 5</p>
---	---	---	--

Niveau de jeu

Il existe 3 niveaux de jeu :

Niveau 1	contenant	les poules 1 et 2
Niveau 2	comprenant	les poules 3, 4, 5 et 6
Niveau 3	avec le	reste des poules

Nombre de poules

Le nombre de poules est obtenu en faisant le quotient entier du nombre de joueurs par 3.

Constitution des poules

NIVEAU 1 :

Bonus + 1

Poule 1	Poule 2
1	4
2	5
3	6

NIVEAU 2 :

Bonus + 0,5

Poule 3	Poule 4	Poule 5	Poule 6
7	10	13	16
8	11	14	17
9	12	15	18

NIVEAU 3 :

Pas de Bonus

Poule 7	Poule 8	Poule 9	Poule 10	Poule 11	Poule 12
19	22	25	28	31	34
20	23	26	29	32	35
21	24	27	30	33	36

Les poules se remplissent niveau après niveau en tenant compte du classement CPPH et comme indiqués ci-dessus.

Les poules 1 et 2 sont d'abord remplies, puis les poules 3, 4, 5 et 6 et enfin celles du dernier niveau. Si le nombre de poules du niveau 3 est supérieure à 8, ce niveau est scindée en deux, voire 3, sur le

	<p align="center">Comité Départemental de Badminton De Moselle Maison des Sports 1 place de la bibliothèque 57000 METZ</p>	<p align="center">Identifiant : Règlement CJ57 2023-2024</p>	<p align="center">PAGE N° 6</p>
---	---	---	--

principe suivant, d'abord les 8 premières (poules 7 à 14) sont remplies, ensuite les 16 suivantes (poules 15 à 30), et ainsi de suite.

Attribution des points

A l'issue d'une rencontre, les joueurs obtiennent des points en fonction de leur classement dans la poule et du niveau de jeu.

	Poule de 3	Poule de 4	Poule de 5
Premier	5	5	5
Deuxième	4	4	4
Troisième	3	3	3
Quatrième	-	2	2
Cinquième	-	-	1

A l'issue de chaque étape, un bonus est attribué à chaque joueur des poules de niveau 1 et 2.

Attribution des bonus

- Niveau 1 :** 1 point supplémentaires
- Niveau 2 :** 0,5 point supplémentaire
- Niveau 3 :** Pas de point supplémentaire

Dans le cas des étapes de double, les paires pouvant être modifiées d'une étape à l'autre, c'est la moyenne des points individuels issue du classement CPPH de chacun des joueurs de la paire qui permettra de déterminer le classement nécessaire à la confection des poules.

Article 5 : CLASSEMENT

A l'issue de chaque journée, les joueurs seront classés suivant les points acquis en fonction de l'article 4. Un classement individuel de simple et un classement individuel de double sera établi à l'issue, selon le type d'étape jouée.

	Comité Départemental de Badminton De Moselle Maison des Sports 1 place de la bibliothèque 57000 METZ	Identifiant : Règlement CJ57 2023-2024	PAGE N° 7
---	--	---	---------------------

Les points acquis lors de la « Journée 2 » de la discipline jouée (simple ou double) seront additionnés à ceux acquis lors de la « Journée 1 » de la même discipline, et ainsi de suite. La moyenne du nombre de points acquis en fonction du nombre de participations sera calculée et définira le classement du circuit. En cas d'absence due à une convocation d'un stage ou d'une compétition, cette étape ne sera pas retenue dans la moyenne. Toute autre absence sera comptabilisée dans la moyenne. Toutefois il sera possible à un joueur ou joueuse de faire appel de cette décision en raison d'une absence indépendante de sa volonté (ex météo, etc.). Ce sera le CD du CODEP qui prendra la décision.

	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape ...	Etape N	TOTAL	MOYENNE
Joueur 1	5	3	6	2	4	20	4
Joueur 2	5	3	-	2	4	14	2,8
Joueur 3	5	3		2	4	14	3,5

Absent ou forfait

Convoqué à un stage

Lors du classement après chaque journée, afin d'éviter de donner un avantage aux joueurs d'une poule de 4 par rapport à ceux d'une poule de 3, les victoires, sets et points qui seront pris en compte pour les joueurs d'une poule de 4, seront ceux des deux meilleurs matchs. Le plus mauvais match de la journée n'étant pas retenu.

En cas d'égalité ils seront départagés dans l'ordre :

- a) par le nombre de victoires,
- b) si l'égalité persiste, ils seront départagés par la différence de sets,
- c) si l'égalité persiste, ils seront départagés par la différence de points,
- d) si l'égalité persiste, ils seront départagés par l'âge, l'avantage allant au plus jeune.

Article 6 : CONVOCATIONS

Les convocations seront diffusées aux responsables jeunes des clubs qui seront responsables de leur diffusion auprès des jeunes.

L'heure de convocation devra être strictement respectée. Un joueur en retard de plus de 10 minutes par rapport à son heure de convocation sera déclaré « absent » et ne pourra pas participer à l'étape. Le Juge-Arbitre pourra toutefois décider d'accepter le joueur à participer si son retard n'a pas d'impact sur le déroulement normal de la compétition.

Dans le cas du double, le partenaire du joueur absent ne pourra pas non plus participer à l'étape, sauf si un joueur « libre » dans la même catégorie se trouve dans la salle et accepte de s'associer à lui.

 <p>BADMINTON MOSELLE</p>	<p align="center">Comité Départemental de Badminton De Moselle Maison des Sports 1 place de la bibliothèque 57000 METZ</p>	<p align="center">Identifiant : Règlement CJ57 2023-2024</p>	<p align="center">PAGE N° 8</p>
--	---	---	--

Le joueur déclaré « absent » marquera 0 point pour cette étape et ce quel que soit sa hiérarchie dans le classement général du CJ. Dans le cas d'un joueur qui ne s'est pas présenté du tout à l'étape, le joueur sera déclaré « forfait » et devra se reporter à l'article 7 du présent règlement.

Son partenaire dans le cas du double (s'il n'a pas trouvé de remplaçant) marquera également 0 point mais ne sera pas déclaré « forfait » s'il était bien présent et n'aura donc aucun justificatif à fournir.

Aucun joueur ne pourra recevoir de point pour une étape, s'il n'a pas participé à cette étape, et cela quel qu'en soit le motif.

Article 7 : FORFAITS

Les clubs ou parents doivent communiquer par mail ou téléphone les forfaits de leurs joueurs au responsable de leur CODEP le plus tôt possible. Les délais à respecter sont :

- le vendredi précédent l'étape, avant midi pour les étapes de simple
- le mercredi précédent l'étape, avant midi pour les étapes de double

Si les délais sont respectés, ces forfaits annoncés ne seront pas sanctionnés et ne nécessiteront pas de justificatif.

Au-delà de ces délais, toute absence devra être justifiée conformément aux procédures du RGC (Règlement Général des Compétitions). Dans le cas contraire, outre la sanction retenue par la CRA, le joueur ne pourra plus prétendre à une qualification aux finales du CJ.

Article 8 : AUTORITE

La compétition est régie par les règlements de la FFBaD en vigueur. Elle est placée à chaque étape et durant les finales, sous l'autorité d'un juge-arbitre approuvé par la Commission Régionale d'Arbitrage.

Les matchs sont auto arbitrés et scorés, mais peuvent être arbitrés par des Officiels si le juge-arbitre le décide.

Qu'ils soient arbitrés ou non, toute intervention extérieure est interdite en dehors des arrêts de jeu autorisés, à 11 points et entre les sets (deux personnes maximum par joueurs).

En particulier, les entraîneurs, spectateurs et parents ne doivent pas s'immiscer dans les matchs en cours, même en cas de différends entre les joueurs.

Seul le juge-arbitre pourra intervenir. Il pourra exclure du plateau sportif, voire de la salle toute personne qui aura eu un comportement non conforme au règlement ou qui refusera de s'y conformer.

Article 9 : TENUE

Une tenue réglementaire est demandée, la règle étant dictée par le Guide du Badminton – Principes sportifs – Tenues vestimentaires et publicités.

Il appartient au juge-arbitre seul de décider si une tenue est correcte ou non. Cependant, conformément à cette circulaire, tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou Club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisée.

Les clubs devront informer leurs joueurs de ce point du règlement. Le joueur ne se présentant pas en tenue sportive (ex : jeans, pantalon) ne pourra pas participer à la compétition et ne

	<p align="center">Comité Départemental de Badminton De Moselle Maison des Sports 1 place de la bibliothèque 57000 METZ</p>	<p align="center">Identifiant : Règlement CJ57 2023-2024</p>	<p align="center">PAGE N° 9</p>
---	---	---	--

marquera pas de point sur l'étape en question. En cas de récidive, outre le fait que le joueur ne pourra pas participer à l'étape concernée, le joueur pourra également être exclu définitivement du CJ.

Article 10 : SCORER

Les joueurs devront obligatoirement scorer au moins un match chaque journée, y compris lors des finales sauf lorsqu'ils sont dans une poule de 4.

Dans une poule de 3, chaque joueur ne participant qu'à 2 matchs, chaque joueur scamera le match qu'il ne joue pas. Le scoring est obligatoire. Un joueur pourra éventuellement se faire remplacer pour cette activité avec l'accord du JA. Il lui incombera de trouver un remplaçant et de le signaler au juge-arbitre.

Tout manquement à cette obligation entrainera le retrait de 3 points au classement général.

Dans les poules de 4, le juge-arbitre pourra demander à des joueurs au repos de scorer, faire appel à des arbitres officiels ou encore laisser les joueurs compter eux-mêmes les points.

Article 11 : RECIDIVES

En cas de manquements répétés aux différents points de règlement pré-cités (retard, forfait, tenue, refus et/ou oubli de scorer), un joueur pourra être exclu définitivement du CJ.

Article 12 : QUALIFICATION POUR LES FINALES DEPARTEMENTALES

Les joueurs qui n'auront pas participé à au moins 3 journées (toutes disciplines confondues) ne seront pas qualifiables pour les finales départementales.

Finale de simple :

A l'issue de la dernière étape de simple, les 12 premiers du classement du circuit jeunes seront qualifiés pour la finale. Une liste de remplaçants sera également proposée. En cas de forfait d'un joueur qualifié, c'est le 1er joueur désigné en tant que remplaçant, qui prendra sa place.

Les finales de simple se joueront en poule. Puis en élimination directe à l'issue des phases de poule.

Le vainqueur de la finale sera désigné Vainqueur du CJ, le finaliste 2^{ème} du CJ. Une petite finale sera jouée afin de désigner le 3^{ème} de la compétition.

Article 13 : RECOMPENSES

2 types de récompenses seront remis à l'issue de la saison :

- Le premier et le second du classement du Circuit Jeunes recevront un lot. Il récompensera l'assiduité ainsi que les performances de ces joueurs ou joueuses tout au long de la saison
- Le premier, deuxième et troisième de la finale du circuit jeunes recevront une coupe et seront déclarés champion du Circuit Jeunes de Moselle

L'ensemble de ces récompenses sera remis au terme de la phase finale.

 <p>BADMINTON MOSELLE</p>	<p>Comité Départemental de Badminton De Moselle Maison des Sports 1 place de la bibliothèque 57000 METZ</p>	<p>Identifiant : Règlement CJ57 2023-2024</p>	<p>PAGE N° 10</p>
--	--	--	------------------------------

ANNEXE COVID

Au vu des conditions sanitaires actuelles, nous avons établis cette liste de règles supplémentaires à respecter.

Ces règles pourront à tout moment être modifiées sans préavis. Ces modifications seront toutefois signalées aux clubs au moment de l'envoi des convocations

1. Club hôte - Achats à réaliser suffisamment à l'avance

- 1.1. Au moins 3 gels hydro alcooliques : 1 pour la table de marque, 1 si nécessaire pour la buvette et 1 à disposition des joueurs.
- 1.2. Savons pour les sanitaires
- 1.3. Serviettes à usage unique si les sanitaires ne sont pas équipés d'un séchage mécanique.

2. Club hôte – Avant l'envoi des convocations, prévenir la Commission Jeunes des services proposés pendant la journée

- 1.4. Votre mairie vous autorise-t-elle à utiliser les vestiaires ?
- 1.5. Pouvez-vous assurer une buvette dans des conditions sanitaires correctes ?
- 1.6. Autres dispositions particulières mises en place par le club ou la mairie ?

3. Club hôte - Préparation de la salle

- 1.7. Les différents espaces dans la salle devront être bien définies et à une distance suffisante des terrains afin de pouvoir à tout moment respecter les distances de sécurité. Par espace, nous entendons la table de marque, la buvette et l'espace pour accueillir les jeunes joueurs.
- 1.8. Prévoir un sens de circulation dans la salle qui évite aux joueurs de se croiser. Si possible, un fléchage pourra être affiché ainsi qu'un plan de circulation global.
- 1.9. Dans la mesure du possible, prévoir une entrée du gymnase et une sortie différente.
- 1.10. Prévoir un nettoyage des parties techniques de la salle.
- 1.11. Ne mettre à disposition aucun objet à usage commun comme par exemple les bacs au bord des terrains.
- 1.12. Au moins 1 bénévole pour contrôler le pass sanitaire des joueurs, des accompagnants et des spectateurs. Il est rappelé que tous les personnes de plus de 12 ans doivent présenter un pass sanitaire valide pour pénétrer dans le gymnase.
- 1.13. Au moins 1 bénévole pour gérer la buvette (s'il y en a une).
- 1.14. Au moins 1 bénévole qui sera responsable des terrains si demande des joueurs à replacer les poteaux ou tendre le filet.

4. A l'attention de tous les joueurs

- 1.15. Vous devez avoir un masque en permanence lorsque vous ne jouez pas. Attention à en prévoir plusieurs car un masque doit être changé toutes les 3-4 heures.
- 1.16. Vous devez avoir votre propre gel hydro alcoolique pour vous désinfecter les mains avant et après match.
- 1.17. Le serrage de mains, bises et autres salutations sont proscrits, un geste avec la raquette est toutefois recommandé à la fin de chaque match.
- 1.18. maximum d'1 « coach » sera admis aux abords du terrain pour chaque joueur ou chaque paire de double.

 <p>BADMINTON MOSELLE</p>	<p>Comité Départemental de Badminton De Moselle Maison des Sports 1 place de la bibliothèque 57000 METZ</p>	<p>Identifiant : Règlement CJ57 2023-2024</p>	<p>PAGE N° 11</p>
--	--	--	------------------------------

- 1.19. un poteau est à replacer ou un filet à retendre, les joueurs doivent en faire la demande au responsable des terrains.

5. A l'attention des responsables de club

- 1.20. Les coachs sont les interlocuteurs privilégiés de la table de marque, il est demandé aux autres joueurs de rester à distance à tout instant.
- 1.21. Une feuille de score sera remise à un des joueurs du match. Ce sera lui seul qui remplira la feuille et qui viendra la déposer à la table de marque après avoir énoncé le score à cette dernière. Le stylo remis sera alors désinfecté.